IV. AUTORISATION ET DECLARATION DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE À SIGNER PAR LES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITE PARENTALE

Conformément à la Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (M.B. 13 mars 1993), les parties doivent autoriser le traitement de leurs données personnelles dans un fichier. La paroisse s'engage à ne pas diffuser ces données auprès de tiers.Les parties concernées ont toujours le droit de consulter ce fichier et de le faire modifier.

Je, soussigné, déclare exercer l'autorité parentale sur

(nom et prénom de l'enfant).....

Je marque mon accord à ce que mes données personnelles comme celles de mon enfant puissent être reprises dans un fichier en vue de rendre possibles le baptême, la première communion ou la confirmation.

0 marque mon accord

Je marque mon accord à ce que le nom de mon enfant soit publié dans les publications de la paroisse, le journal paroissial, le journal Dimanche… etc. ou sur le site web de la paroisse à l'occasion du baptême, de la première communion ou de la confirmation.

0 marque mon accord / 0 ne marque pas mon accord

J'autorise la prise et/ou l'utilisation de photos ou de fragments d'images dans des publications de la paroisse, le journal paroissial, le journal Dimanche ou sur le site web paroissial à l'occasion du baptême, de la première communion ou de la confirmation

0 autorise / 0 n'autorise pas

J'accepte qu'on me communique des informations pastorales.

0 autorise / 0 n'autorise pas

Fait à (lieu)..... le (date).....

Signatures (précédées de la mention manuscrite 'lu et approuvé')

Une copie de la présente déclaration peut être remise sur simple demande.

FORMULAIRE DE DEMANDE DES SACREMENTS D'INITIATION POUR ENFANTS

AVEC DÉCLARATION CONFORMEMENT À LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Diocèse : TOURNAI

Unité pastorale : ENGHIEN – SILLY

NOTE EXPLICATIVE

1. Ce formulaire est un élément de la préparation des sacrements d'initiation.
2. Ce formulaire contient également une déclaration relative à la protection de la vie privée.
3. Le formulaire est conservé dans l'unité pastorale.
4. Les responsables pastoraux sont parfois confrontés à une demande de baptême pour un enfant vivant actuellement au sein d'une famille recomposée ou auprès d'un de ses parents après une séparation. Des tensions se manifestent parfois lors de la préparation, concernant l'accord d'un des parents naturels. Peut-on procéder à un baptême dans cette situation?

   La législation civile concernant l'exercice de l'autorité parentale doit être appliquée. En Belgique, les deux parents naturels d'un mineur, même non mariés ou séparés, exercent conjointement l'autorité parentale. Pour les décisions fondamentales concernant l'éducation dont font parties les choix religieux et philosophiques, l'accord des deux parents est nécessaire. Les responsables religieux peuvent en principe, supposer que cet accord existe même si la demande émane d'un seul des deux parents naturels de l'enfant. Les responsables religieux poseront la question de l'accord du partenaire absent, lors de l'entretien pastoral de préparation du baptême sans devoir mener eux-mêmes une enquête à ce sujet.

   Au cas où les responsables pastoraux ont vraiment des indications de l'existence d'un désaccord entre les parents au sujet de la demande de baptême, la célébration doit être remise en question. On invitera d'abord les parents à se mettre d'accord. Si le désaccord persiste, le baptême doit être reporté, tout comme les autres sacrements d'initiation.

Ce document est à renvoyer complété EN LETTRES CAPITALES / MAJUSCULES au ***Secrétariat du doyenné d'Enghien-Silly, Grand-Place P. Delannoy 1 à 7850 Enghien.***
Permanence du lundi au vendredi de 9 à 11h sur place - tél.02/395 92 36 - courriel : doyenne.enghien-silly@skynet.be

Permanence de catéchèse, sur place, le mercredi de 16h30 à 18h30, même n° de tél.
Date limite d'inscription en catéchèse : le 11 novembre.

I. NOM, PRENOM(S) ET ADRESSE DE L'ENFANT

Nom.....

Prénom(s)..... (M / F).....

Lieu de naissance.....

Date de naissance.....

Adresse du domicile (rue, n°, bte).....

Code postal et commune.....

Ecole fréquentée*(pour les enfants en âge scolaire)*.....

II. DONNEES DE LA PERSONNE OU DES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITE PARENTALE

1. Père de l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Adresse du domicile (Rue, n°, bte).....

Code postal et commune.....

N° de tél. et/ou de gsm.....

E-mail.....

2. Mère de l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Adresse du domicile (Rue, n° et bte).....

Code postal et commune.....

N° de tél. et/ou de gsm.....

E-mail.....

3. Autre – lien de parenté avec l'enfant :.....

Nom.....

Prénom.....

Adresse du domicile (Rue, n° et bte).....

Code postal et commune.....

N° de tél. et/ou de gsm.....

E-mail.....

III. SACREMENTS D'INITIATION

Nous demandons pour notre enfant (remplir ce qui convient) :

0 Le baptême

Un seul parrain ou une seule marraine ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis. Il faut en tous cas que soit le parrain, soit la marraine soit catholique, confirmé, ait au moins 16 ans accomplis et ait déjà reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie (Canon 873 et 874 CIC).

Nom et prénom du parrain.....

et/ou nom et prénom de la marraine.....

0 La Confirmation et l'Eucharistie-source

Votre enfant a été baptisé dans l'unité pastorale de .....

à l'église de.....le (date).....

Date de la Confirmation.....

Eglise de la Confirmation.....

Le parrain/ la marraine de Confirmation sera catholique, baptisé(e) <u>et</u> confirmé(e).

Il va de soi que, si votre enfant est en âge de scolarité, il doit suivre le cours de religion catholique à l'école.
Notre enfant suit le cours de religion catholique : oui 0 – non 0

Si vous n'habitez pas dans l'Unité Pastorale d'Enghien-Silly, nous vous demandons de solliciter une autorisation écrite auprès du curé de votre lieu de résidence pour pouvoir demander les sacrements d'initiation dans une autre unité pastorale que la vôtre.

Date : ……..……..…

Signature du père *Signature de la mère* *(Signature autre)*